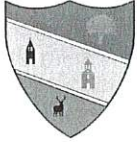


853. le 15.1.25



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Commune de SAINT FELIX DE REILHAC et MORTEMART

Arrêté N° MA-ARR-2025-001

15 janvier 2025

OBJET : Luc Dauchy- Agent de Maitrise principal au 1-1-2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**Avancement de grade au choix
de Monsieur DAUCHY Luc**

le Maire de : (404) St Félix de Reilhac Mortemart

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu la délibération en date du 01/01/24 créant un emploi de : **Agent de maîtrise principal**,

Considérant que l'intéressé est inscrit sur le tableau annuel d'avancement susvisé, établi par ordre de mérite en fonction de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,

Considérant que Monsieur DAUCHY Luc a accepté l'emploi qui correspond à son nouveau grade et qui lui a été assigné,

ARRETEDécision applicable à compter du : **01/01/2025**

Nom patro. : DAUCHY Nom marit. : Prénom : Luc Date nais. : 09/10/1971	Adr. : La Boussonnie 24380 LACROPTE
--	--

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
Qualité : Titulaire	Qualité : Titulaire
Cadre d'emploi : Agents de maitrise territoriaux	Cadre d'emploi : Agents de maitrise territoriaux
Catégorie : Catégorie C	Catégorie : Catégorie C
Grade : Agent de Maitrise	Grade : Agent de maîtrise principal
Effet reliquat : 01/01/2021	Effet reliquat : 01/01/2025
Fonction/Métier: Fonctions polyvalentes Agente / Agent des interventions techniques polyvalent-e en milieu rural	Fonction/Métier: Fonctions polyvalentes Agente / Agent des interventions techniques polyvalent-e en milieu rural
Echelle : Agent de maîtrise	Echelle : Agent de Maitrise principal
Echelon : Echelon n° 11	Echelon : Echelon n° 7
Effet reliquat : 14/10/2024	Effet reliquat : 14/10/2024
Indice B/M : 499 / 435 NBI : 10.	Indice B/M : 505 / 440 NBI : 10
Maintien traitement antérieur :	Maintien traitement antérieur :
Durée travail : 35h 00min	Durée travail : 35h 00min
Temps partiel : /	Temps partiel : /

Ampliation du présent arrêté sera respectivement adressée à :

- Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion
- Monsieur le comptable public
- L'agent territorial concerné.

Fait à : SAINT-FELIX-DE-REILLAC-ET-MORT

En date du : 15 / 01 / 2025

le Maire (NOM / Prénom)

Autefort J.F

- Certifie sous ma responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.- Notifié à l'agent le 15/01/2025

(Date et signature)



Certifié exécutoire après affichage le
15/01/2025

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

*Bon pour Accord
Luc
DAUCHY
Dauchy*